



Procès-Verbal



Réunion du

Conseil d'administration

du Centre Communal d'Action Sociale

08 avril 2024

Le lundi 08 avril 2024 à 15 H 00, la Commission Administrative du Centre communal d'action sociale s'est réunie en session ordinaire en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Caroline SANCHEZ, maire, conformément à la convocation adressée en date du 03 avril 2024 à ses membres.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme SANCHEZ Caroline, Mme JUDE Elisabeth, Mme HUREZ-BEAUCHAMPS Caroline, M. GUENEZ Frédéric, M. DESOR Jean-René, Mme CAUVIN Léa, M. GIDASZEWSKI Benoît, Mme LATURELLE Eugénie, M. LESAGE Guy, M. SKRZYPCZAK Jean-Pierre, Mme AUBERT Noëlla, Mme POULAIN Lydie, Mme CARLES Marie-Claire, Mme DELECOURT Claudine ;

MEMBRE EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ :

Mme AUBERT Emmanuelle, représentée par Mme AUBERT Noëlla,

MEMBRES EXCUSÉS :

Mme FARINE Marie-France
M. VAN MAËL Laurent

MEMBRE ABSENT : ././.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Christine PAGEOT- BOENS, responsable CCAS, secrétaire de séance
Tristan DUBOIS, assistant CCAS

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 19 février dernier n'appelle pas d'observations, il est approuvé à l'unanimité.

L'accord du Conseil d'administration est requis pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Fêtes de Sigebert – Prise en charge de tickets de manège pour les enfants des bénéficiaires suivis par le CCAS.

Décision : accord à l'unanimité.

Après accord, l'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 Aide sociale facultative mensuelle – Admission, suspension, radiation et aides exceptionnelles
- 2 Compte administratif et compte de gestion 2023 – Reprise des résultats et Budget primitif 2024
- 3 Fêtes de Sigebert – Prise en charge de tickets de manège pour les enfants des bénéficiaires suivis par le CCAS
- 4 Questions diverses
- Atelier sur la mémoire avec le CLIC – Bilan

Puis lecture est donnée des points à l'ordre du jour.

En préambule, Madame la présidente souhaite la bienvenue à Benoît GIDASZEWSKI qui assiste à sa première séance en raison de ses contraintes professionnelles.

1- AIDE SOCIALE FACULTATIVE MENSUELLE - ADMISSION / RADIATION / SUSPENSION / AIDES EXCEPTIONNELLES

Admissions :

- **Dossier N° 2024/04/44** personne seule de 63 ans cette année, ressources 537€ (soit 311€ de retraite et 226€ de RSA) Barème 581€.

En séance :

Mme CAUVIN Léa demande pourquoi l'intéressée ne perçoit pas l'ASPA ?

Il lui est répondu que l'ASPA ne se perçoit pas avant 65 ans.

Madame la présidente rappelle que, si vous avez des interrogations, le Camion Bleu du Douaisis est là pour répondre à toutes questions.

Décision : admission à l'unanimité au 01.04.2024.

Radiations :

Néant.

Il n'y a pas eu d'aides exceptionnelles depuis la réunion précédente.

2- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 - REPRISE DES RÉSULTATS ET BUDGET PRIMITIF 2024

Le compte administratif et le compte de gestion reprennent l'ensemble des dépenses et recettes pour 2023, le premier étant émis par la ville et le second émis par le percepteur.

Ces 2 documents reprennent donc les mêmes chiffres avec une présentation différente.

En ressort pour l'exercice 2023 :

un excédent de fonctionnement de 23.440,68 € (8.725,04 € en 2022)
et un excédent d'investissement de 608,88€ (2.103,88 € en 2022).

- Aucune dépense d'investissement
- et la recette d'investissement correspond aux dotations des immobilisations.

En détail :

Les recettes réelles de fonctionnement de 2023 sont réparties ainsi :

- Subvention communale : 60.000€
- Repas à domicile : 63.178,78€
- Autres produits de gestion courante : mutuelle et participations aux animations aînés : 710€
- Dons : 300 €
- Mandats annulés : 369,63 €
- Et 8,22 € d'atténuation de charges

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2023 sont réparties comme suit :

- Les charges à caractère générale : 127.956,73 €
 - o repas à domicile,
 - o bons alimentaires
 - o cadeau et animations des aînés
- les charges de gestion courante : 7366€
 - o indemnités de chauffage
- les charges exceptionnelles : 102,87 €

La présidente est appelée à quitter la salle pendant le vote.

Traditionnellement, le doyen d'âge prend la parole pour faire procéder au vote.

Mis aux voix par Eugénie LATURELLE, le Compte Administratif 2023 fait l'objet du vote ci-après :

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

La Présidente reprend sa place au sein de l'assemblée.

Mis aux voix, le Compte de Gestion 2023 du receveur municipal est soumis au vote et obtient :

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Signature du compte administratif par les membres et, dans le cadre de la dématérialisation, signature électronique du compte de gestion par la présidente de séance du CCAS sur le portail dédié.

La reprise des résultats :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 27.842,17 €
- un déficit de fonctionnement de 11.472,85 €
et un excédent reporté de 2022 de 23.440,68 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Les excédents de 2023 cumulés aux résultats des années précédentes font ressortir les résultats de clôture suivant :

- Excédent d'investissement : 27.842,17 €
- Excédent de fonctionnement : 11.967,83 €

Nous proposons la reprise des résultats dans le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (002 en recettes de fonctionnement) : 11.967,83€
- Résultat d'investissement reporté (001 en recettes d'investissement) : 27.842,17 €

Vote de l'affectation des résultats :

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Projet de BP 2024 :

Principaux changements cette année :

Cette année, la subvention communale passe de 60.000€ à 55.000€, tenant compte que le budget du CCAS ne concerne plus dorénavant les animations seniors, ni le cadeau de fin d'année pour se concentrer sur les actions d'aide sociale facultative. Par ailleurs, le poste concernant les repas à domicile connaît une forte augmentation liée au nombre de bénéficiaires en croissance et au changement de fournisseur et de la hausse du prix.

En séance, Madame la présidente indique que la subvention communale intègre bien tous ces changements. Dorénavant, les animations pour les aînés et le présent de fin d'année seront gérés par Tristan DUBOIS, avec Elisabeth JUDE, et le montant alloué pour ces actions est inclus, au même titre que les actions à visée scolaire, dans la ligne budgétaire « fêtes et cérémonies » de la ville qui dispose d'une force de frappe plus importante que le CCAS qui pourrait être limité sur certaines choses, comme le prêt d'une salle...

Présentation générale

En section de fonctionnement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes à hauteur de 141.189,88 €, incluant le résultat de fonctionnement reporté de 11.967,83 €.

En section d'investissement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes à hauteur de 31.451,05 €, incluant le résultat d'investissement reporté de 27.842,17 €.

En détail : côté fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2024 sont réparties principalement ainsi :

- subvention communale : 55.000€
- repas à domicile : 73.872,05 €
- divers : 300€

Les dépenses de fonctionnement de 2024 sont réparties comme suit :

- Les charges à caractère général : 126.321 €
 - o repas à domicile,
 - o et bons alimentaires principalement
- autres charges de gestion courante : 14.050 €
- les charges exceptionnelles : 210€
- les dotations aux amortissements : 608.88€

En détail : côté investissement

Une provision est faite pour la navette des aînés à hauteur de 28.451,05 €, cette somme étant provisionnée depuis l'achat du véhicule précédent en 2005 afin de pourvoir à son remplacement le moment venu.

Vote du budget primitif présenté :

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15 contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

3- FÊTES DE SIGEBERT - PRISE EN CHARGE DE TICKETS DE MANÈGE POUR LES ENFANTS DES BÉNÉFICIAIRES SUIVIS PAR LE CCAS

Cette année il est proposé dans le cadre du budget du CCAS d'acter la prise en charge des tickets de manège pour les enfants des ménages suivis par le CCAS, bénéficiaires des aides mensuelles et des paniers solidaires dans les 12 mois précédents.

En séance une discussion s'instaure sur le montant à attribuer et le nombre de tickets par enfant.

Léa CAUVIN précise qu'elle a besoin d'explication sur ce qui est à décider.

Madame la présidente propose que soit voté uniquement un nombre de tickets à attribuer dont la valeur dépendra du manège, c'est-à-dire que chaque enfant recevra un nombre à définir de bons pour un tour de manège, quel que soit le prix de l'attraction (qui diffère selon l'âge des enfants ou adolescents) et le coût total sera communiqué lors de la prochaine séance à l'assemblée.

Vote pour 3 tickets : 10 voix

Vote pour 4 tickets : 4 voix

Vote pour 5 tickets : 1 voix

Le conseil d'administration décide :

- **d'autoriser cette aide,**
- **d'en fixer l'âge limite d'octroi à 16 ans maximum,**
- **le montant du ticket n'est pas prédéfini et sera variable suivant les manèges,**
- **le nombre de tickets par enfant est fixé à la majorité des votes à 3 par enfant admissible au dispositif, sachant qu'en 2024 par exemple 15 enfants seront concernés**
- **et d'autoriser la présidente à signer tout document relatif à cette mise en place.**

Adopté.

4 QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan de l'atelier « mémoire » organisé par le CLIC**

Une trentaine de séniors a participé le 26 mars dans la salle Yves Aubert à un atelier sur le thème « comment entretenir sa mémoire ? » proposé par le CLIC (Centre local d'information et de coordination) du Douaisis en partenariat avec le CCAS.

Cet atelier ludique et interactif animé par Martine LUCAS de l'association France Alzheimer a combiné une présentation des différents types de mémoire à des exercices pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire : mémoire ancienne, mémoire immédiate..., mémoire visuelle, auditive... suivie d'un quizz, avant un temps d'échanges sur le sujet.

Ce moment de convivialité a rencontré un franc succès auprès des participants qui souhaitent le renouvellement d'activités similaires autour de thématiques différentes.

En séance, madame la présidente demande qui organise cette action et fixe la date ? Elisabeth JUDE répond que c'est le CLIC qui organise et fixe la date mais que les invitations sont faites par le CCAS sur la base des inscrits à l'enquête menée au préalable.

Madame la présidente demande que la prochaine fois soient invités également les membres du Conseil d'administration à ce genre d'événements.

Elisabeth JUDE indique que le nombre de participants est restreint par l'organisateur et vise principalement les seniors, rappelant que l'information figurait dans le procès-verbal de la réunion précédente.

Madame la présidente précise qu'à minima les administrateurs doivent être informés un peu avant pour ne pas découvrir les choses après-coup car ils peuvent les avoir oubliées entretemps.

Elisabeth JUDE répond qu'elle fera désormais un rappel d'information systématiquement.

- *En séance,*

Eugénie LATURELLE précise qu'elle a commencé les visites à domicile avec Noëlla AUBERT et que ça se passe bien.

D'autres personnes évoquent leurs rencontres, qui sont dans l'ensemble très appréciées des visiteurs comme des visités, chez qui des accompagnements administratifs ont pu être mis en place à la demande et madame la présidente rappelle qu'il s'agit bien du but et de l'intérêt de ces visites en créant du lien social.

Claudine DELECOURT signale avoir relu la circulaire après qu'une personne lui ait confié ne pas se souvenir de s'être inscrite, trouvant le texte insuffisamment explicite sur cette partie.

Eugénie LATURELLE fait remarquer que la plupart connaissent déjà ce principe des visites de courtoisie, car elles se faisaient déjà avant covid.

Claudine DELECOURT ajoute que pour les nouvelles personnes, cela reste flou.

Madame la présidente répond que la circulaire sera revue en ce sens la prochaine fois.

- Concernant le forum « citoyenneté et handicap » du 08/10/2024, Elisabeth JUDE invite le groupe de travail à se réunir le mardi 30 avril à 14h30 pour faire un premier point sur l'avancement de l'organisation de cet événement important.

Par ailleurs, la prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au jeudi 06/06 à 15h.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 15h45.

La Présidente

Caroline SANCHEZ



La secrétaire de séance

Christine PAGEOT-BOENS

A blue ink signature of Christine PAGEOT-BOENS, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

